



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAULAY  
DELIBERATION N° 2020-20**

<b>Nombre de membres :</b>	<b>En exercice</b>	11	<b>Date de la convocation :</b>	12/06/2020
	<b>Excusés</b>	00	<b>Date d'affichage :</b>	25/06/2020
	<b>Ayant délibéré</b>	11		

L'an deux Mille Vingt, le vendredi 19 juin à 20h30, le conseil municipal de la Commune de BAULAY s'est réuni pour une session ordinaire du mois de JUIN au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

**Sous la présidence de :** Mr Frédéric GERARD.

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Caroline LEPASTOUREL

**Etaient présents :** Mmes et Ms : Frédéric GERARD, Christophe CARD Gérard CLERC, Martial BAUDOIN, Bernard ROUSSEL, Pascal MARTIN, Adeline VARENNE, Caroline LEPASTOUREL, Claude CARMANTRAND, Michel BALLE, Anthony GUENOT.

**OBJET :**

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS  
DIRECTS (CCID) :**  
*Détermination de la liste des noms en vue de la nomination des  
membres par la Direction Générale des Finances Publiques.*

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit **au maximum avant le 23 juillet 2020.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms annexée à la présente délibération dans les conditions fixées par l'article 1650.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire, Frédéric GERARD

**CERTIFIE EXECUTOIRE transmis en préfecture le 25/06/2020**  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat





**ANNEXE DELIBERATION 2020-20**  
**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE**  
**DES IMPOTS DIRECTS (CCID) 2020-2026**

**Liste de 24 noms en vue de la nomination des membres par la**  
**Direction Générale des Finances Publiques.**

- 1- M. BAUDOUIN Martial
- 2- M. BALLET Michel
- 3- Mme VARENNE Adeline
- 4- M. SERVETTE Bernard
- 5- M. GRAS Jean
- 6- M. BEL Philippe
- 7- M. CAMUSET Jean-Marie
- 8- M. HUSSON Yves
- 9- M. JARDEL Jean-Pierre
- 10- M. GASTEBLET Michel
- 11- M. HUGOT Alain
- 12- M. LIEVAL Gérard
- 13- Mme CARMANTRAND Claude
- 14- M. CARD Christophe
- 15- M. SCHOEPERLE Martial
- 16- M. LAMBERT Francis
- 17- M. GASTEBLET Alain
- 18- M. MULLER Patrick
- 19- M. FLAMAND Daniel
- 20- M. CHALMEY Gilles
- 21- M. COLIN Gérard
- 22- M. BEL Francis
- 23- M. CLERC Gérard
- 24- M. BOHAR Raymond